

Décembre 2022

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux délégations invitées par la Ligue du Grand Est de Tennis de Table.

Les Internationaux Jeunes du Grand Est sont une compétition par équipes de 4 joueurs minimum et 12 joueurs maximum. **Ceux-ci devront tous être engagés dans des tableaux différents et au minimum dans quatre catégories d'âges différentes : 1 PG ou PF, 1 BG ou BF, 1 MG ou MF, 1 CG ou CF.**

Un joueur peut participer dans sa catégorie d'âge ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

ARTICLE 2 : Tableaux organisés

12 tableaux, répartis sur 4 catégories d'âges (Cadet, Minime, Benjamin, Poussin), sont organisés :

Cadets (CG) – U15 Cadettes (CF) – U15
Minimes Garçons 2 ^{ème} année (MG2) – U13 Minimes Filles 2 ^{ème} année (MF2) – U 13 Minimes Garçons 1 ^{ère} année (MG1) – U12 Minimes Filles 1 ^{ère} année (MF1) – U12
Benjamins 2 ^{ème} année (BG2) – U11 Benjamins 2 ^{ème} année (BF2) – U11 Benjamins 1 ^{ère} année (BG1) – U10 Benjamins 1 ^{ère} année (BF1) – U10
Poussins (PG) – U9 Poussines (PF) – U9

Les catégories d'âges sont celles fixées par l'ITTF pour l'année 2022.

ARTICLE 3 : Inscriptions supplémentaires

L'engagement d'une équipe donne droit à l'inscription supplémentaire de 4 joueurs.

Les participants inscrits par le biais de cet article devront être numérotés par ordre de préférence.

Ils seront incorporés aux tableaux en fonction de cet ordre jusqu'à occurrence du nombre maximum prévu pour chaque tableau.

ARTICLE 4 : Challenge

Un challenge par équipes sera établi à l'issue de chaque édition.

Ne peuvent participer à ce Challenge que les équipes représentées dans au moins 6 tableaux différents.

Le classement de ce Challenge sera établi sur les six meilleurs résultats dans des tableaux différents.

ARTICLE 5 : Engagements

Les engagements sont faits par le biais des délégations.

Chaque délégation peut engager plusieurs équipes.

Au moment de l'engagement les délégations doivent donner le nom, le prénom, la date de naissance et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé.

ARTICLE 6 : Conditions financières

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des équipes engagées.

Deux forfaits «tout compris» sont proposés :

- **Forfait A : en hébergement collectif** rénové et de qualité à proximité immédiate de la salle, en chambre de 3 ou 4, avec toilettes et salle de bains privative, au prix de 72€ par personne.
Supplément chambre individuelle : 25€.
- **Forfait B : en hôtel *****, en chambre de 2 ou plus, au prix de 87€ par personne.
Supplément chambre individuelle : 35€.

Ces forfaits incluent le repas du samedi soir, la nuit du samedi au dimanche, le petit déjeuner et le repas de dimanche midi. Les repas sont pris sur place et le petit-déjeuner sur le lieu d'hébergement.

Le repas du samedi midi peut également être réservé et pris sur place pour un coût de 13 € par personne.

Les frais d'inscription pour les délégations ne souhaitant pas profiter du forfait «tout compris» sont de 30 € par joueur.

ARTICLE 7 : Arbitrage

Toutes les parties des Internationaux Jeunes du Grand Est seront arbitrées, afin de s'assurer d'une compétition de la meilleure tenue possible et respecter les standards internationaux.

Pour participer à cet effort, il est proposé à chaque délégation de fournir un arbitre officiel qui sera mis à disposition du Juge-Arbitre durant toute la compétition. Si cela n'était matériellement pas possible pour une délégation, une participation financière de 200€ sera demandée afin de prendre en charge localement pendant deux jours un arbitre supplémentaire.

ARTICLE 8 : Formules des tableaux individuels

- 8.1 En fonction du nombre de demandes initiales d'inscriptions, les tableaux organisés seront de 12, 16, 24 ou 32 joueurs maximum.
- 8.2 Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules.
- 8.3 A l'issue des poules, les joueurs sont placés par tirage au sort dans des tableaux à élimination directe, avec classement intégral.
- 8.4 Des tableaux pourront être groupés si ceux-ci ne comportent pas un minimum de 12 participants.
- 8.5 Les parties opposant des joueurs français seront remontées et comptabilisées pour l'établissement du classement national.

ARTICLE 9 : Durée des parties

Dans tous les tableaux, l'ensemble des parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 10 : Formule du Challenge

Les équipes respectant l'article 4 participent d'office au Challenge des Internationaux Jeunes du Grand Est.

- 10.1 Pour chaque équipe, seul le meilleur résultat réalisé dans chaque tableau sera pris en compte pour l'établissement du classement.
- 10.2 Le classement sera établi sur les six meilleures places.
- 10.3 Chacun de ses six résultats retenus apporte à son équipe un nombre de points équivalent à la place du joueur dans le tableau.
- 10.4 Le nombre de points obtenus par une équipe correspond à la somme des points acquis par ses six représentants retenus.
- 10.5 Le classement de ce Challenge est fait dans l'ordre croissant du nombre de points, l'équipe vainqueur étant celle totalisant le moins de points.
- 10.6 En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera comme suit :
 - a) équipe ayant le meilleur résultat individuel, puis le meilleur deuxième résultat, etc.
 - b) équipe ayant le plus jeune participant, dont le résultat est retenu pour le classement du Challenge

ARTICLE 11 : Jury d'appel

Le présent règlement peut être modifié par le Juge Arbitre en cas de nécessité. Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué par le Président de la Ligue du Grand Est ou son représentant, le Juge Arbitre et le Commissaire Général de l'organisation.

ARTICLE 12 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par des médailles et/ou coupes.

Les 3 premières équipes au Challenge seront récompensées par des trophées.